

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DES EAUX DU JORAT (A.I.E.J.)

EXTRAIT

du procès-verbal de la séance du jeudi 02.05.2024

Présidence : Monsieur Frédéric Broillet

LE CONSEIL DE L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DES EAUX DU JORAT (A.I.E.J.),

vu le préavis du comité directeur n° 01/2024,

entendu le rapport de la commission chargée de son étude,

considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide

d'accepter les comptes de l'AIEJ pour l'année 2023, tels que présentés, avec un excédent de charge de CHF 10'223.83

Ainsi délibéré en séance du cinq mai deux mille vingt-quatre

Pour le Conseil de l'Association Intercommunale des Eaux du Jorat (A.I.E.J.)

Frédéric Broillet

Président



Catherine Fridell

Secrétaire



ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DES EAUX DU JORAT (A.I.E.J.)

EXTRAIT

du procès-verbal de la séance du jeudi 02.05.2024

Présidence : Monsieur Frédéric Broillet

LE CONSEIL DE L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DES EAUX DU JORAT (A.I.E.J.),

vu le préavis du comité directeur n° 02/2024,

entendu le rapport de la commission chargée de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide

d'accepter les modifications des articles 1, 2bis, 3 et 4 de l'annexe 2 du règlement de livraison et d'achat d'eau à l'AIEJ par ses membres comme présenté au point 3 et expliqué au point 4 du préavis.

Ainsi délibéré en séance du cinq mai deux mille vingt-quatre

Pour le Conseil de l'Association Intercommunale des Eaux du Jorat (A.I.E.J.)

Frédéric Broillet

Président



Catherine Fridell

Secrétaire

